

Le fort rebond des rentrées fiscales fait baisser le déficit public et la dette

« Le rebond des recettes fiscales va réduire un peu le déficit public », titre **Les Echos**, qui détaille que le déficit et la dette publics devraient être sensiblement moins élevés que prévu en 2021 et 2022. Le PLF pour 2022 s'annonce sous des auspices bien plus favorables que ce qui était envisagé début juillet. Au point que Bruno Le Maire se sent désormais obligé de préciser qu'il ne compte « pas dépenser l'intégralité des fruits de la croissance, une partie allant à la baisse de la dette ». Certes, Bercy s'est gardé de trop d'optimisme, en maintenant inchangées ses prévisions de croissance pour cette année et l'an prochain. Mais la dynamique enclenchée a d'ores et déjà des effets sonnants et trébuchants. « Nous avons de très bonnes nouvelles sur les recettes des trois principaux impôts, la TVA, l'IR, et l'IS », indique-t-on à Bercy. Ceci devrait également être valable pour les cotisations sociales. Malgré cette bonne fortune fiscale, le taux des prélèvements obligatoires devrait encore baisser l'an prochain, de 43,7 % du PIB en 2021 à 43,5 % contre environ 45 % en 2017. Cet afflux de rentrées dans les caisses facilite grandement la tâche du gouvernement pour boucler son budget. « Ce PLF sera celui de la croissance durable et sera en cohérence avec l'orientation budgétaire qui est la nôtre depuis le début du quinquennat, placée sous le sceau de la responsabilité », assure Bruno Le Maire. Le déficit est désormais attendu à 8,4 % du PIB fin 2021. « Ce PLF soutient et affermit notre croissance, condition nécessaire au remboursement de notre dette », avance Olivier Dussopt. (Les Echos, p.2)

« Impôt : une baisse de 50 milliards peu visible », titre **Le Figaro**, qui détaille une situation semblant à première vue paradoxale. Avec un taux de prélèvements obligatoires qui devrait s'élever à 43,5 % du PIB l'an prochain, la pression fiscale et sociale reste forte en France. Pourtant, le gouvernement ne cesse de se targuer d'avoir engagé un allègement « inédit » des impôts de près de 50 milliards d'euros sur le quinquennat. « Nous avons tenu bon sur le cap de la baisse des impôts. Nous avons tenu parole. Et, dans le projet de loi de finances 2022, nous continuerons à mettre en œuvre les baisses promises », a insisté Bruno Le Maire hier. Outre la baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés de 33 % en 2018 à 25 % en 2022 et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales d'ici à 2023, l'exécutif a également décidé de réduire de 10 milliards d'euros les impôts de production dans le cadre du plan de relance décidé l'an dernier. (**Le Figaro, p.23**)